

FORMALITÉS D'INSCRIPTION 6^{ème} et nouveaux entrants RENTRÉE 2023-2024

Les parents devront se présenter le **Jeudi 22 Juin 2023 de 8H à 16H30 au collège** ou le **Vendredi 23 Juin 2023 de 8H à 13H** munis des pièces suivantes :

1. Photocopie du livret de famille avec les pages des noms des enfants et des parents
2. **4 photos d'identité récentes de l'élève**, découpées et non scannées (inscrire nom et prénom au dos de chaque photo)
3. **Attestation d'assurance 2023-2024**
4. **Justificatif d'adresse de moins de 3 mois**
5. **Un RIB** au nom du responsable légal de l'enfant
6. **Pages de vaccination** du carnet de santé de l'élève

Pour les nouveaux élèves (dérogations), il vous sera demandé pour procéder à l'inscription de votre enfant, les mêmes pièces susmentionnées ainsi que :

1. **La notification d'affectation au collège Cassien Sainte-Claire**
2. **L'EXEAT** du précédent établissement
3. **Elèves de 3^{ème}** : photocopie de la pièce d'identité pour l'inscription au Brevet des collèges

Sans ces pièces, nous ne pourrions finaliser l'inscription de votre enfant.

NB : Les formalités d'inscription sont obligatoires et doivent être remplies par le responsable légal de l'élève concerné.

Prévoir des photocopies des documents réclamés

Aucun dossier incomplet ne sera accepté

La Direction



FORMALITÉS DE RÉ-INSCRIPTION

Niveaux 5^{ème}, 4^{ème}, 3^{ème}

RENTRÉE 2023-2024

Les parents devront se présenter suivant le calendrier ci-après, munis des pièces suivantes :

1. **4 photos d'identité récentes de l'élève**, découpées et non scannées (inscrire nom et prénom au dos de chaque photo)
2. **Attestation d'assurance 2023-2024**
3. Justificatif d'adresse de moins de 3 mois **en cas de changement d'adresse**
4. **Un RIB** au nom du responsable légal de l'enfant

5. **Elèves de 3^{ème} : photocopie de la pièce d'identité pour l'inscription au Brevet des collèges**

NIVEAUX	DATE	HEURE
5 ^{eme}	Lundi 19 Juin 2023	8H – 13H
4 ^{eme}	Mardi 20 Juin 2023	8H – 13H
3 ^{eme}	Mercredi 21 Juin 2023	8H – 12H30

NB : Les formalités d'inscription sont obligatoires et doivent être remplies par le responsable légal de l'élève concerné.

Prévoir des photocopies des documents réclamés

Aucun dossier incomplet ne sera accepté

